

MAIRIE DE BAZET
10 rue du 11 novembre
65460 BAZET



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 7 novembre 2024 à 18h30

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le jeudi 7 novembre 2024 à 18h30, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BURON, Maire de Bazet.

Date de la convocation : 28/10/2024

Date d'affichage de la liste des délibérations : 12/11/2024

Nombre de conseillers en exercice = 19 – Nombre de Présents = 16 – Nombre de votants = 16

Présents : Mesdames SOUQUET - PILET – DEMEULIER – CIEUTAT – BAQUE – CASSOU – BARBAZAN – BERGERO - CHAPEU

Messieurs BURON – DUCO – CRAMPE - BOUDET – MILLOT – LASSERRE – DUPRONT -

Procurations :

Absent : M COUCHIES – DURAND – Mme - DAUNIS

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 septembre 2024
- Dénomination de voies
- Convention Education Nationale AESH
- Définition des conditions de contrat des agents recenseurs
- Décision modificative n°1 budget principal
- Participation FSL 2024

- Décisions du maire dans le cadre des délégations
- Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte par le Président de séance le jeudi 7 novembre à 18h30.

Le Maire constate que le quorum est atteint.

La secrétaire de séance élue est : Madame Eliane DEMEULIER

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

- Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a la compétence pour dénommer les voies. Il convient d'attribuer un nom de rue à la voie de desserte qui sort du nouveau giratoire et qui desservira les bâtiments commerciaux. La Poste conseille de donner un nom original mais simple. Donc un nom qu'on ne retrouve pas forcément dans une autre commune mais facile et simple (éviter les dates complexes, les noms composés, les noms des sommets de montagnes...). Le bureau des adjoints après discussion peut proposer rue des fauvelles, rue des bergeronnettes ou rue Balan. Monsieur Millot propose rue des chardonnerets.

Monsieur Duco fait remarquer que Balan est le nom du quartier de l'autre côté de la RD 935.

Monsieur Lasserre rejoint la réunion. Madame Baqué dit apprécier le nom rue des bergeronnettes. Monsieur le Maire demande l'avis des élus, le conseil municipal se met d'accord sur rue des bergeronnettes, le nom adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire poursuit, la mise à jour de la banque des adresses locales (suite à la loi 3Ds relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique adoptée le 8 février 2022) a relevé des incohérences dans la dénomination de rues.

Il convient donc de définir les noms à utiliser.

Il est par exemple utilisé 5 noms pour la même rue :

Route départementale 935 – Route de Tarbes – Route de Vic – Route de Bordeaux – Route Nationale.

Pour la zone industrielle : Zone industrielle Ouest ou Rue Jean Raoul Paul

Il faut donc choisir le nom à utiliser. Un certificat d'adressage sera ensuite envoyé à tous les riverains.

A l'unanimité et sans débat la route départementale 935 sera utilisée comme adresse, et la délibération pour la rue Jean Raoul PAUL doit être appliquée.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il faudra acquérir les panneaux de rue rapidement. Monsieur Lasserre demande les conséquences pour les riverains. Les certificats d'adressages permettront aux riverains de mettre à jour les informations auprès de tous leurs opérateurs et fournisseurs.

- Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour. Depuis la rentrée de septembre, et en application du décret du 27 mai 2024, l'Etat doit prendre en charge la présence des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de la pause méridienne. Il convient d'autoriser monsieur le maire à signer la convention relative à l'intervention des AESH. Monsieur le Maire fait lecture de l'article de l'AMF sur le sujet qui relève que la loi n'est pas appliquée sur le terrain. La commune finance les AESH sur le temps de la pause méridienne. La direction académique ne semble pas avoir de directives claires et de budget alloué.

L'auxiliaire de séance présente la situation dans les écoles de Bazet : 3 enfants du primaire et 3 enfants de la maternelle sont accompagnés par des AESH sur la pause méridienne. De septembre aux vacances d'octobre les contrats étaient portés par la fédération Léo Lagrange et seront refacturés à la commune. Le décompte a été demandé à Léo Lagrange qui devrait le fournir rapidement.

Monsieur Lasserre intervient pour compléter les informations sur les accompagnants, qui doivent être formés et qualifiés pour l'accueil des enfants en situation de handicap. Il interpelle sur le fait de s'assurer que les professionnels ne peuvent pas être formés correctement à l'ensemble des pathologies ou handicaps que peuvent avoir les enfants. Monsieur Duco l'interroge sur les formations qui existent, les écoles ? Monsieur Lasserre répond que malheureusement les écoles sont toujours en retard par rapport aux besoins des enfants. Madame Pilet fait part d'une situation personnelle, sur laquelle la personne s'était formée seule. Monsieur Boudet informe des difficultés rencontrées dans les écoles communales. La commune comble la défaillance de l'Etat. La loi et le décret ne sont pas appliqués. Cela a été dit lors du conseil d'école. Monsieur le Maire souligne que c'est le transfert de charges de l'Etat vers les communes.

Monsieur le Maire passe au vote. 2 contre, pour protéger le maire expliquent Messieurs Millot et Lasserre. 14 pour, autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention. Monsieur le Maire

comprend la position des élus. Monsieur Dupront propose que des temps de sensibilisation soient réalisés auprès des agents pour compléter les formations des AESH. Monsieur Lasserre peut être personne ressource, comme Monsieur Dupront. Ils peuvent porter un regard pour être en sécurité par rapport aux recrutements des AESH. Monsieur Dupront relève que dans le secteur privé c'est le même combat. L'Etat vote une loi et ne l'applique pas. Pour conclure, Monsieur le Maire comprend l'ensemble des remarques et relève que l'Etat manque encore à ses devoirs.

- Pour le point suivant, concernant le recensement, Monsieur le Maire donne la parole à l'auxiliaire de séance qui est coordinateur communal pour le recensement 2025. Suite à la formation reçue le 6/11/2024 et la rencontre avec le superviseur de l'INSEE il est conseillé à la commune de créer un 4^{ème} poste d'agent recenseur. La commune a grandi depuis le dernier recensement de 2019 et découper la commune en 3 secteurs c'est prendre le risque d'avoir un recensement incomplet. Pour s'assurer que les agents recenseurs puissent atteindre les objectifs il est nécessaire de leur attribuer moins de 250 logements. La répartition actuelle prévoyait 300 logements. D'où la nécessité de créer un 4^{ème} poste. Le conseil municipal valide la création du 4^{ème} poste à l'unanimité.

Concernant les conditions de contrats, après renseignements pris auprès d'autres communes, Monsieur le Maire propose de rémunérer les agents recenseurs comme suit :

Les temps de formation au SMIC horaire soit 11,88euros brut de l'heure sur 6 heures de formation

Le bulletin individuel à 1,30 euros

Le bulletin logement à 0,80 euros

Un forfait frais de déplacement à 80 euros

Un forfait pour la tournée de reconnaissance à 100 euros et enfin une prime au taux de retour à 120 euros qui sera proratisée en fonction des résultats.

L'auxiliaire de séance précise que le recrutement est lancé, 3 personnes ont candidaté et les postes ont été proposés aux agents communaux à temps non complet. 2 agents de la commune sont intéressés.

L'annonce de recrutement sera mise sur le site internet de la commune car aujourd'hui elle n'a été diffusée que sur les sites spécialisés.

Le conseil municipal valide les propositions de rémunération à l'unanimité.

- Monsieur le Maire informe que le prochain point est ajourné. Après calcul, les crédits votés au chapitre 012 seront suffisants pour finir l'année 2024.

Monsieur le Maire termine l'ordre du jour, comme chaque année la commune doit délibérer pour la participation au FSL 2024.

Le Fond de Solidarité Logement permet de venir en aide aux personnes en difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Depuis 2005, le Département s'est vu transférer la responsabilité de ce fond.

La loi prévoit la participation des communes au financement du FSL. Dans un souci d'équité le Département propose une participation des communes en fonction du nombre d'habitants.

Pour notre commune, la participation s'élève à 658 euros pour l'année 2024.

Monsieur Lasserre interroge sur les liens avec le CCAS. Madame Barbazan répond que parfois le CCAS est informé. Le FSL est un droit commun, les personnes sont ensuite accompagnées dans leur budget par le service logement du conseil départemental. La mise en place du FSL pour les personnes se fait avant un possible signalement.

La participation communale est adoptée à l'unanimité.

- Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir depuis le dernier conseil municipal :

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour les ventes concernant les parcelles :

AD 186, 27 rue Isidore Ducasse
AB 159-161 lot 12 rue René Duprat
AC 57-58-59 9 rue de l'église

Demande de subventions : FAR pour le bardage du gymnase + DETR, DSIL, Fond d'Aménagement et Développement des territoires et fond régional d'intervention pour la passerelle

Vente du tracteur Mac Cormick pour pièce pour une valeur de 550 euros.

- En questions diverses / informations diverses

Le projet d'extension et rénovation énergétique de l'école maternelle suit son cours. L'architecte doit venir le mercredi 13 novembre présenter l'avant-projet sommaire, le coût envisagé et le planning des travaux. Des choix devront être faits.

La consultation pour l'aménagement de l'impasse du Piboulet est en cours, les offres doivent être déposées pour vendredi 8/11 à 12h. 8 entreprises ont retiré le dossier de consultation, trois ont déposées des candidatures à ce jour : COLAS/SBTP/MALET.

INGC est en charge de l'analyse des offres.

Concernant le projet de passerelle, INGC devrait revenir vers la commune demain pour l'insertion dans l'espace et l'estimation financière.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Millot pour faire un retour sur les études du radar pédagogique.

Les résultats des prises de vitesses sur la commune sont alarmants.

- Rue du 11 novembre, moyenne de 7350 véhicules/jour, des vitesses allant de 30 à 110 km/h, une moyenne de 63 km/h
- Rue du 8 mai, moyenne de 3222 véhicules/jour, vitesse allant de 45 à 90 km/h, moyenne de 73 km/h
- Rue du Pic du Midi, moyenne de 5935 véhicules/jour, vitesse allant de 50 à 122km/h, moyenne de 85km/h
- Route d'Aurensan, moyenne de 10846 véhicules/jour, vitesse allant de 50 à 136km/h, moyenne de 89 km/h.

Monsieur Lasserre souhaite que ces informations soient publiques. Monsieur le Maire désire que la zone 30 rue du 11 novembre soit de nouveau évaluée. Monsieur Millot précise que les prochains points de contrôle seront la route de l'Adour direction Chis, la rue de l'Espiadette et la rue du 11 novembre.

Monsieur Dupront questionne du devenir de ces informations. Monsieur le Maire propose de faire intervenir les gendarmes. Monsieur Lasserre émet l'idée de retravailler l'ensemble de la signalisation verticale et horizontale de la commune, ainsi que le régime des priorités.

Monsieur Millot propose de créer un groupe de travail sur la sécurité routière pour revoir l'ensemble des zones et les aménagements à prévoir en priorité et rapidement.

Après discussion, Monsieur le Maire confirme la proposition d'envoyer un courrier aux entreprises de transports (Sablière et De Païva) qui ne respectent pas les vitesses dans la commune.

Les relevés de vitesse doivent être communiqués sur le bulletin et le site internet.

Madame Demeulier recherche un père Noël pour le Noël des écoles le 19/12/2024. Monsieur Lasserre donne sa position sur le sujet. Madame Cieutat rappelle que c'est le Noël de l'école et que c'est important qu'il y ait du bénévolat pour cette occasion. Cela doit être un moment convivial.

Monsieur Boudet prend la parole pour donner sa position sur les travaux envisagés à l'école maternelle, et rappelle que le taux de natalité étant en baisse partout y compris à Bazet il serait peut-être nécessaire de revoir la copie du projet d'extension à la baisse. D'autre part à l'école primaire on peut craindre, d'après les projections, la fermeture l'année prochaine d'une classe étant donné le faible effectif au CP et au CE1 (respectivement 13 et 12). Madame Demeulier signale que si les écoles voisines ferment, Bazet récupèrera des élèves également. Et qu'il n'est pas possible de savoir ce que sera vraiment la suite.

Monsieur le Maire explique que cela est pris en compte dans l'analyse du projet et qu'il faut voir l'étude réalisée par le maître d'œuvre pour ensuite faire des choix.

Madame Chapeu interpelle Monsieur le Maire concernant la présence d'un distributeur sur la commune suite à sa destruction. Monsieur le Maire n'a pas d'information et la société générale reste muette face aux sollicitations de la commune.

Monsieur Crampe rappelle le repas du 3^{ème} âge le 23/11/2024 et propose aux élus qui ne sont pas invités de participer au repas. Madame Barbazan demande qui sera présent pour préparer le vendredi 22/11.

Monsieur Crampe rappelle également la cérémonie du 11 novembre. Madame Pilet précise qu'un café sera servi à l'issue de la cérémonie. Des enfants de l'école devraient chanter la Marseillaise. Le directeur de l'école primaire a invité l'ensemble des élèves et des parents d'élèves.

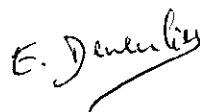
Madame Pilet informe que les vœux 2025 se dérouleront le vendredi 24 janvier 2025.

Monsieur le maire clôture la séance à 19h45

Le Maire
Jean BURON



Secrétaire de Séance
Eliane Demeulier



Approuvé le 17/12/2024

